

PLAN EUROPÉEN

(Incluant : chasse familiale, aventure, groupe simple et double, en chalet, camp rustique ou camping rustique)

LIEU D'ENREGISTREMENT SELON LE SECTEUR DE CHASSE (voir tableau ci-joint)

Accueil	Localisation	Responsable	Téléphone
Camp Mercier	Km 94, de la route 175	Alexandre Simard	418 848-2422
La Loutre	Km 138, de la route 175	Denis Rondeau	418 846-2201
Myrica	Km 52, de la route 381		
Gîte-du-Berger	Km 38, de la route 169	Patrick Verreault	418 554-1321
Croche-McCormick	Voir feuille <i>Accès au secteur Croche-McCormick</i> en annexe	Denis Rousseau	418 948-0900

DÉROULEMENT DU SÉJOUR

Accès à l'hébergement	À partir de 17 h. Enregistrement obligatoire au préalable
Début de la chasse - arrivée régulière	À la suite de l'enregistrement du groupe, dès l'arrivée dans votre secteur de chasse
Début de la chasse - arrivée la veille	À partir de 15 h le lendemain
Fin de la chasse	13 h 30 la journée du départ
Sortie de l'hébergement	Au plus tard midi , la dernière journée de chasse

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS

Chambre froide : à l'accueil La Loutre et du Gîte-du-Berger (entreposage en 4 quartiers avec ou sans la peau, les pattes doivent être coupées). Votre gibier doit être récupéré au plus tard à 9 h 30 le jour du départ. Pour le secteur Croche-McCormick, le service est offert en concession à Saint-Raymond.

Traineaux et treuils : en quantité limitée aux cinq accueils.

Potence, palan à chaîne et jambier : disponibles à proximité de l'hébergement.

Pour obtenir les services d'un conducteur de chien de sang : contactez le responsable de votre accueil.

ENREGISTREMENT DU GIBIER

Obligatoire, dans l'un des accueils de la réserve.

EST-CE QUE D'AUTRES ACTIVITÉS SERONT PERMISES DURANT MON SÉJOUR?

Non, il n'y a aucune autre activité pendant la chasse à l'orignal.

VISITE DE SECTEUR

Il est fortement conseillé de visiter votre secteur de chasse pendant la période estivale afin de vous familiariser avec le territoire car plusieurs chemins forestiers ne sont pas visibles sur les cartes existantes. Vous pourrez ainsi en profiter pour préparer vos sites de chasse. La visite de secteur est un élément important permettant d'améliorer le succès de chasse.

Les dates recommandées pour les visites sont de la mi-juin jusqu'au début de septembre. Vous devrez avoir en votre possession les documents confirmant votre participation à la chasse contingentée à l'original dans la réserve. De plus, si vous utilisez un VTT, vous devrez vous procurer un **droit d'accès** (gratuit) au poste d'accueil correspondant à votre secteur. Pour obtenir plus de renseignements ou pour une réservation, n'hésitez pas à communiquer avec le centre de service client de la Sépaq au 1 800 665-6527. Aussi, utilisez votre **code promotionnel** et profitez d'une **économie de 25 % sur un séjour de pêche** pour explorer votre territoire de chasse. **Économie de 15 % sur un séjour de pêche service +.**

Les visites de secteurs prennent fin le 6 septembre 2025.

EMBARCATION NAUTIQUE

Une embarcation nautique pourrait être utile pour certains secteurs de chasse. La plupart de nos plans d'eau ont des embarcations de type verchère 16 pieds. Comme la pêche est terminée, les chaloupes sont remisées à proximité des lacs. Aussi, pour éviter des bris, nous vous prions de remettre l'embarcation dans le même état et au même endroit, après son utilisation.

DOUBLE ABATTAGE ACCIDENTEL/ABATTAGE PAR MÉPRISE

Dans tous les cas de double abattage ou d'un abattage par méprise (femelle sans permis spécial) le chasseur doit **immédiatement** apposer le coupon de transport de son permis sur la bête. L'animal doit être éviscéré, transporté au poste d'accueil et remis aux agents de la faune.

Y A-T-IL DES AIRES DE SERVICES (CARBURANT, NOURRITURE) PRÈS DE LA RÉSERVE?

- Halte Routière L'Étape (24/24): dépanneur, essence, restaurant, Sûreté du Québec et ambulance.
- Québec et Chicoutimi : épiceries, essence, hôpitaux, restaurants, SAQ.
- Baie St-Paul : épiceries, essence, hôpital, restaurants, SAQ.

AVIS

La direction de la réserve se garde le droit de restreindre ou de modifier les secteurs de chasse (bris de route, coupes forestières, inondation, etc.). Pour la plupart des secteurs, des activités forestières, éoliennes et de piégeage sont effectuées en période de chasse.

Les autochtones se livrent à des activités de chasse et de pêche.

PERMIS DE CHASSE PROVINCIAL

Le chasseur pourra se procurer son permis de chasse provincial pour une zone de chasse qui diffère de celle dans laquelle est située la réserve (zone 27). Il pourra donc, si son permis n'a pas été invalidé par une récolte, utiliser celui-ci pour continuer à chasser dans la zone inscrite sur son permis. Pour accélérer le service, veuillez SVP acheter votre permis à l'avance et **compléter le préenregistrement obligatoire en ligne** à l'aide du lien personnalisé qui vous sera envoyé par courriel 30 jours avant votre séjour de chasse. Pour bien vous préparer, valider les informations nécessaires avec le document *Aide-mémoire* en annexe.

PERMIS D'ORIGINAL FEMELLE ADULTE

Seule la chasse au mâle adulte est autorisée en 2025. Aucun permis d'original femelle adulte n'a été octroyé par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. La chasse au veau est également interdite.

HEURES DE RENDEZ-VOUS

	Secteur	Heure	Secteur	Heure	Secteur	Heure	Secteur	Heure
Accueil Camp Mercier	1	14 h 30	50B	13 h 40	55	13 h 20	58B	13 h 50
	2	14 h 20	52A	14 h 00	56	13 h 00	-	-
	50A	13 h 30	52B	14 h 10	57	13 h 10	-	-
Accueil La Loutre	3	14 h 50	11	15 h 00	31	14 h 10	43	14 h 30
	4	14 h 40	13	14 h 40	32	13 h 40	51	15 h 00
	5	14 h 10	14	14 h 10	33	13 h 40	53	13 h 30
	6	13 h 40	15	14 h 00	34	14 h 00	58A	13 h 30
	7	13 h 30	16	14 h 10	35	13 h 50	91	13 h 50
	8	14 h 20	17	14 h 00	36	13 h 50	92	13 h 40
	9	14 h 30	18	14 h 20	41	14 h 00	94	13 h 50
Accueil Gîte-du-Berger	10	14 h 40	30	13 h 30	42	14 h 20		
	45	14 h 00	65	15 h 10	71	13 h 30	79	14 h 20
	46	15 h 00	66	16 h 20	72	14 h 10	80	14 h 40
	61	13 h 50	67	15 h 50	73	13 h 10	81	13 h 20
	62	15 h 30	68	15 h 40	74	13 h 00	82	15 h 20
	63	16 h 10	69	14 h 30	75	12 h 50	-	-
Accueil Myrica	64	16 h 00	70	14 h 50	76	13 h 40	-	-
	54	15 h 45	60	16 h 15	84	15 h 00	-	-
Accueil Croche-McCormick	59	16 h 00	83	15 h 30	-	-	-	-
	101	15 h 15	105	15 h 00	111	14 h 45	-	-
	103	15 h 30	110	14 h 30			-	-

LIMITE DE SECTEURS ET CIRCULATION ROUTIÈRE

Les limites des secteurs de chasse sont identifiées sur le territoire et doivent être respectées. **Avenza Maps demeure le meilleur outil** pour vous permettre de vous situer, en tout temps.

IMPORTANT : la circulation est limitée sur les autres secteurs de chasse.

Si des déplacements vers un autre secteur sont nécessaires (par exemple, pour accéder à votre zone de chasse ou à votre hébergement), ils devront être faits **le matin avant l'heure d'ouverture de la chasse et le soir après l'heure de fermeture de la chasse.**

Lors des déplacements pour des raisons autres que la chasse, ceux-ci devront être effectués entre **10 h et 15 h avec les armes de chasse rangées dans leurs étuis. Une fois les activités de chasse terminées (animal récolté et sorti du bois), il n'est plus toléré de se promener en VTT** dans son secteur de chasse par respect pour les autres chasseurs.



ÉCONOMISEZ 25 % SUR UN SÉJOUR POUR EXPLORER VOTRE TERRITOIRE DE CHASSE

C'est bien connu, la prospection préalable d'un territoire de chasse accroît significativement les chances de succès à la chasse au gros gibier.

Pour vous aider à préparer votre chasse, la Sépaq vous offre un rabais de 25 % à la réservation d'un chalet, d'un séjour de pêche avec hébergement en chalet ou d'un emplacement de camping d'ici le début de la chasse au gros gibier dans la réserve faunique qui vous accueillera cet automne.

VOUS RECEVREZ PAR COURRIEL UN CODE PROMOTIONNEL

Cette promotion s'applique seulement sur une nouvelle réservation de séjour. Elle ne s'applique pas sur les forfaits Pêche familiale et sur les forfaits de Pêche Service+. Aucune autre promotion ne peut être jumelée. Le rabais ne s'applique pas sur les taxes. Certaines conditions s'appliquent.